

communes et interprétées par certains comme des gestes électoraux. Alors, j'ai envie de vous dire que le Pays, Madame la représentante, n'a en effet pas à jouer le rôle d'un réassureur des dépenses que vous effectuez sous votre unique libre arbitre.

Mais, et pour conclure, je vous rassure, Madame la mairesse de Uturoa, Mesdames et Messieurs les maires, Mesdames et Messieurs les parlementaires, la dotation budgétaire du Fip sera bien rétablie au tout prochain collectif.

Voilà la réponse que je peux apporter à la question qui est posée. Je vous remercie.

**La présidente :** Merci, Monsieur le président. Je demande à Madame la représentante, Éliane Tevahitua de poser sa question.

QUESTION ORALE DE M<sup>ME</sup> ÉLIANE TEVAHITUA SUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ASSURANCE CHÔMAGE EN POLYNÉSIE

(Lettre n° 3122 SG du 12/05/2020)

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** ~~Merci~~, Madame la présidente. ~~Chers collègues, bonjour~~

Monsieur le Président, cher Édouard, les forces vives de notre pays sont très inquiètes et tirent la sonnette d'alarme. Les syndicats, les représentants des employeurs, le tissu associatif polynésien et les membres de la société civile sont unanimes face à la catastrophe économique et sociale post-Covid qui va toucher de plein fouet toutes les composantes de notre société. Je pense en particulier aux salariés du secteur du tourisme, de la restauration, du transport aérien, mais également à l'ensemble des opérateurs économiques qui sont d'ores et déjà ou seront affectés dans les mois à venir par ce choc exogène.

Ce choc, exogène, vous le savez, ne se résorbera pas d'un coup de baguette magique et va continuer à produire ses effets délétères sur l'emploi et la consommation des ménages polynésiens. Cette situation est d'autant plus préoccupante que notre pays ne dispose pas à ce jour d'amortisseurs sociaux efficaces et pérennes susceptibles d'absorber les conséquences de ce choc.

Il faut rappeler les résultats de l'enquête sur l'emploi réalisée par l'ISPF en 2018. Dans notre pays, seulement la moitié de notre population en âge de travailler a un emploi. Près de la moitié des Polynésiens étaient déjà sans emploi avant le Covid. Parmi ceux qui ont encore un emploi, 12 000 environ sont des salariés précaires et risquent d'être les premières victimes de la crise qui s'annonce, de même que les salariés actuellement en CDI.

Le revenu exceptionnel de solidarité que votre gouvernement a décidé d'octroyer pour une durée limitée de deux mois aux salariés et aux travailleurs indépendants est une réponse ponctuelle et sporadique à un problème structurel. Il ne suffira pas.

La loi du pays du 4 mai 2011 relative à la codification du droit du travail dispose que « *Les travailleurs ayant involontairement perdu leur emploi, aptes au travail, et qui sont à la recherche d'un emploi ont droit à une aide.* » Le cadre réglementaire existe, il reste à fixer les conditions de financement de cette indemnité.

Cette situation exceptionnelle que nous traversons appelle des mesures exceptionnelles de la part du gouvernement et vous demande de faire preuve d'audace et de courage politiques.

Monsieur le Président, aurez-vous le courage et l'audace, au nom de la justice sociale et de la solidarité envers les salariés polynésiens, fragilisés par la perte de leur emploi, de mettre en place un système d'assurance chômage ?

Outre un financement par des cotisations sociales, le groupe Tavini Huiraa tira vous propose d'aller chercher l'argent là où il se trouve. Exigez de l'État, Monsieur le Président, le doublement de la dette nucléaire de 18 milliards F CFP à 36 milliards F CFP, que la France nous doit et que ses présidents successifs se sont engagés à payer perpétuellement, à l'heure où les autorités de l'État s'affairent à revisiter les conditions d'indemnisation des victimes du nucléaire au détriment de celles-ci. L'État doit payer pour tout le mal qu'il a fait à notre peuple avec ses 193 expérimentations nucléaires. Qui casse quelque chose en paie les dégâts !

Ayez le courage de mettre en place un impôt sur la fortune qui viendra taxer l'ensemble des revenus des plus riches et des salaires les plus élevés — et je nous mets, nous, les élus de l'assemblée et les membres du gouvernement dans cette catégorie —, ces salaires élevés qui se sont édifiés grâce aux polynésiens les plus modestes.

Enfin, ayez l'audace de taxer les transferts monétaires qui sortent de notre pays et encourager nos investisseurs locaux à faire preuve de patriotisme économique. Je pense aux achats de villas en France, à Las Vegas, en Thaïlande ou en Nouvelle-Zélande, etc. Il faut taxer cet argent qui sort de notre pays.

~~Merci~~

**La présidente :** Merci, Madame la représentante. La parole est à Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Nicole Bouteau :** Madame la représentante, chère Éliane, si vous le voulez bien, je vais répondre à cette question au titre du travail et de l'emploi.

Madame la première vice-présidente, Monsieur le Président, Monsieur le vice-président, Madame et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers amis, Mesdames et Messieurs, ~~bonjour~~.

Alors oui, Madame Tevahitua, notre pays subit une crise majeure, une « crise exogène » comme le dites, une crise sanitaire que nous n'avons pas voulue et surtout une crise sanitaire que nous n'attendions pas et, c'est vrai, que comme jamais nous avons connu due à cette pandémie de Covid-19 qui frappe, vous le savez, le monde entier.

Je vous rappelle que, pour protéger notre population, nos îles, nous avons pris la décision de confinement de la population, c'était le 21 mars dernier, et nous avons décidé de fermer nos frontières. Cette décision, et vous avez raison de le souligner, soutenue par la société civile, soutenue par les partenaires sociaux, a été la bonne décision car, moins de deux mois après, nous pouvons affirmer que le virus ne circule plus dans notre pays, et ça c'est une victoire. Nous savions, en prenant cette décision que le confinement allait avoir des répercussions majeures pour de nombreuses entreprises, de nombreux salariés et travailleurs indépendants empêchés d'exercer leurs activités professionnelles avec pour conséquences la perte de revenus pour nombre d'entre eux. C'est la raison pour laquelle, en toute urgence nous avons élaboré le Plan de sauvegarde de l'économie polynésienne et l'édifice de solidarité que nous avons présenté au lendemain de la décision de confinement.

La mobilisation massive des moyens financiers du Pays a permis au gouvernement de prendre toutes les mesures urgentes et nécessaires en matière de santé publique, de préservation des emplois et des entreprises, mais également de renforcement des ressources dédiées à la solidarité afin d'accompagner nos populations les plus fragiles, en sachant que nous ne savions pas combien de temps le confinement allait durer, celui-ci étant liée à l'évolution de l'épidémie.

À cette occasion, je voudrais remercier l'ensemble de la représentation territoriale pour son soutien quasi unanime à ces mesures qui étaient et sont encore nécessaires. C'est avec cette organisation montée en toute urgence que nous avons pu être au rendez-vous des attentes de nombreux Polynésiens ici à Tahiti mais également dans les archipels. Ainsi, Madame la représentante, depuis le 20 mars, ce sont plus de 15 000 personnes, Polynésiens, salariés et entrepreneurs indépendants, qui ont pu bénéficier de l'aide du Pays que notre représentation territoriale a soutenue pour un montant de plus de 1,5 milliard, cela uniquement sur le premier mois.

Par ailleurs, vous le savez, pour favoriser les conditions de la reprise de l'activité économique post-confinement de notre pays, nous avons créé des dispositifs dont il nous reste à prendre les arrêtés d'application, et nous avons eu l'occasion de consulter les partenaires sociaux et de les rencontrer pas plus tard que mardi dernier. Je vous les rappelle, il s'agit du Dièse, destiné à soutenir les entreprises qui auront réduit temporairement leur activité par une aide financière, permettant de compenser la perte de salaire des salariés impactés par la baisse du temps de travail et du Déséti, en faveur des entrepreneurs indépendants.

Le Président l'a rappelé mardi aux partenaires sociaux, consultés sur ces dispositifs : en l'état actuel de la situation, ces dispositifs ont été pensés pour soutenir les secteurs prioritaires dont ceux du tourisme, de l'aérien domestique, international, de la perliculture pour ne citer qu'eux, fortement impactés par la crise que nous traversons.

Et c'est vrai que, pour le moment, nous sommes sur une durée de vie de quelques mois parce que nous faisons avec la trésorerie dont nous disposons. Certaines organisations patronales nous demandent un dispositif de sauvegarde des emplois pour les entreprises amenées à ne pas reprendre leur activité, et c'est ce dont nous parlons. Nous l'entendons, mais financer 100 % de l'inactivité serait une caisse de chômage, sans recette dédiée mais totalement à la charge du Pays. Aux interrogations du Président sur cette question importante qui est importante et qui est un sujet sociétal, nous n'avons pas eu de réponse formelle des partenaires sociaux.

*Notre Pays, vous le soulignez, va rentrer dans une crise sans précédent qui, oui, aura des conséquences avec la disparition de nombreux emplois, notamment dans le secteur du tourisme.*

Madame la Représentante, vous nous interrogez sur la mise en place d'une caisse assurance chômage en Polynésie Française. Je vous le redis, il s'agit d'un sujet important, d'un sujet sociétal qui concerne, pas uniquement les secteurs prioritaires, mais l'ensemble des secteurs de notre économie et tous les salariés qui se verraient priver de leur emploi contre leur volonté. Bien entendu, dans le contexte qui est celui que traverse notre pays, nous y sommes favorables ; mais il faut que les partenaires sociaux y adhèrent également car les financements nécessaires pour alimenter une assurance chômage doivent être partagés et le Pays apportera sa contribution, les partenaires sociaux doivent apporter leur contribution.

Et, oui, vous avez parlé de la solidarité nationale, nous ne faisons que ça depuis deux mois. Nous sommes dans l'échange et nous privilégions cet échange avec l'État en sachant que ceux qui viennent nous expliquer aujourd'hui qu'il faut emprunter massivement, eh bien ce n'est pas en tout cas la priorité que s'est fixée notre Pays. On le redit, emprunter pour investir oui, mais emprunter pour financer la trésorerie du Pays dans un contexte de crise exogène, eh bien oui nous en appelons à la solidarité de l'État.

Donc, oui Madame, notre gouvernement est prêt à engager les travaux avec les partenaires sociaux sur ce chantier important.

Et je voudrais conclure sur votre propos introductif lorsque vous dites que les partenaires sociaux, la société civile tirent la sonnette d'alarme, j'espère que vous n'entendez pas que nous n'avons pas pris conscience de la crise majeure que touche notre pays. Nous savons qu'elle sera longue, qu'elle est majeure. J'espère que vous voyez que notre gouvernement, nous sommes mobilisés, nos équipes sont au charbon depuis deux mois et continuent à l'être ; donc nous avons plus que conscience de cette situation. Comptez sur nous et nous espérons pouvoir compter sur vous pour continuer à être force de proposition.

*Merci (Applaudissements dans la salle.)*

**La présidente :** Merci, Madame la ministre. Nous avons fini avec les différentes questions orales. Maintenant, je laisse la parole à Monsieur le Président de la Polynésie française pour son intervention.

DISCOURS DE M. ÉDOUARD FRITCH, PRÉSIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

**M. Édouard Fritch :** Merci, Madame la présidente. Avant que vous n'entamiez l'ordre du jour de cette séance, j'ai tenu à vous adresser quelques mots avant que nous passions à l'étude de ces dossiers.

Effectivement, après avoir lu certaines interventions dans la presse concernant les mesures à prendre pour apporter des solutions à la crise que nous traversons, il me semble nécessaire de vous apporter quelques précisions avant que certaines se répandent dans les médias, comme on l'a vu ces derniers temps, et tout cela ne connaissant pas d'une façon précise l'action qui est menée actuellement par notre gouvernement. Aussi, je vais vous apporter quelques éclaircissements nécessaires sur l'action du gouvernement pour aborder l'après confinement, en précisant toutefois que, effectivement, nous aurions aimé avoir le soutien franc et massif de nos parlementaires et en particulier nos parlementaires du TAPURA HUIRAATIRA qui sont aussi représentants à l'assemblée ainsi que le représentant du Césé, lesquels sont si prompts aujourd'hui à nous critiquer ou à avancer des solutions lumineuses mais dont nous n'avons pas perçu les actions concrètes auprès des instances nationales pour défendre les intérêts des Polynésiens. Comme les commentateurs sur *Facebook* le disent bien souvent et l'écrivent c'est le règne des « Y'a qu'a, faut qu'on ».

La crise sanitaire liée au Covid-19 que traverse la Polynésie française a entraîné l'arrêt brutal des activités économiques de notre pays, suite effectivement à la mise en place des mesures de restrictions des déplacements et de rassemblement en Polynésie française, et ce, à compter du 21 mars dernier.

Le gouvernement a très rapidement présenté un collectif budgétaire à votre assemblée et, encore une fois, je vous suis reconnaissant de l'avoir adopté à l'unanimité moins deux abstentions — mais ce n'est pas grave — le 26 mars 2020. Ce collectif, effectivement, a permis de financer les mesures d'urgence en matière sanitaire et le Plan de sauvegarde économique. Ça, c'était le 26 mars.

Le 20 mars 2020, soit la veille de l'entrée en vigueur des mesures de confinements de la population, j'ai transmis une lettre à Monsieur le Premier Ministre, Édouard Philippe, lui donnant une première estimation des besoins financiers du Pays, qui était de l'ordre de 36 milliards de F CFP. Cette demande de dotation budgétaire était destinée à financer notamment un revenu minimum de solidarité pour les salariés et les patentés sur une période de trois mois, des dépenses de santé publique — puisque vous savez qu'on a engagé d'énormes crédits là-dessus — et des dispositifs sociaux, ainsi que des mesures d'accompagnement des entreprises. Je rappelle que ces estimations ont été faites dès le début de la période de crise sanitaire et basée sur l'hypothèse d'une épidémie d'envergure et durable. C'était le 20 mars.

Le 10 avril 2020, une nouvelle évaluation financière des besoins financiers du Pays était transmise à Monsieur le ministre de l'action et des finances publiques, Monsieur Darmanin, à hauteur de 27,4 milliards de F CFP. On réajuste au fur et à mesure. Vous savez très bien que le 10 avril, nous étions en pleine pandémie.

Les efforts financiers consentis par le gouvernement consistaient à ajuster l'enveloppe des aides à l'emploi à la situation des demandes exprimées par les entreprises, d'une part, et à rétablir les budgets obligatoires au sens de la réglementation financière — je viens d'apporter une réponse pour le Fip. Je parle là du Fonds intercommunal de péréquation bien sûr destiné aux communes ou encore de l'enveloppe, rappelez-vous, de rémunération des personnels de l'Administration et les budgets de fonctionnement des entités publiques qui avaient été réduits de 15 % par rapport aux crédits initiaux, inscrits au budget.

Lors de la conférence téléphonique le 28 avril dernier que j'ai tenue avec le Président de la République, Monsieur Emmanuel Macron, je lui ai annoncé que les besoins financiers globaux de l'économie polynésienne étaient estimés à 120 milliards de F CFP. Outre les besoins exprimés par courrier du 10 avril dernier, effectivement j'ai souhaité rajouter des demandes de soutiens supplémentaires pour : le comblement du déficit du RSPF liés à la réduction de la CST et aux pertes estimées d'emplois du fait de la crise — le RSPF effectivement va avoir besoin de financement ; le financement des dispositifs CSE, Dièse et Déséti qui seront mis en œuvre après la levée des mesures de confinement, c'est-à-dire à compter du 21 si tout va bien mais la semaine prochaine ; les pertes estimées de la société Air Tahiti et de Air Tahiti Nui ; le comblement de la baisse estimée des cotisations de la CPS compte tenu des difficultés que vous avez tous en tête.

Et donc, en accord avec le chef de l'État, nous avons mis en place avec Monsieur le haut-commissaire, un comité des finances État/Pays pour évaluer en détail les mesures préconisées par le Pays lors de la conférence téléphonique avec le président. En outre, le président Macron n'était alors pas opposé à la possibilité d'ouvrir une ligne de trésorerie pour couvrir partiellement les besoins urgents du Pays, dans l'attente de la contractualisation d'un prêt via l'AFD, par exemple.

Ce comité s'est réuni une première fois le 5 mai dernier pour évoquer les pistes de réflexion, la méthodologie et fixer un calendrier. Les propositions du gouvernement leur ont été transmises en fin de semaine dernière. Et une seconde réunion de ce comité s'est tenue hier, le 13 mai, pour examiner ces propositions. Celles-ci ont été transmises à Bercy pour examen et nous attendons désormais le retour du ministre de l'action et des comptes publics sur nos demandes.

Toutefois, suite à ces propositions, j'ai souhaité confirmer par courrier du 6 mai dernier à Monsieur le ministre Darmanin que, pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise au pays, les besoins financiers du Pays s'élèveraient à 27,42 milliards de francs CFP et ceux de la CPS à 23,86 milliards de francs CFP. Donc, globalement, la demande polynésienne s'établirait aux alentours de 51,28 milliards précisément, ou 429,8 millions d'euros.

Comme vous pouvez le constater, nous ne sommes pas restés les bras ballants, les bras croisés — je ne sais pas comment dire — comme certains semblent le penser, ceux-là même qui nous donnent des leçons, qui nous donnent des conseils sans même remplir leur rôle de représentants de la Polynésie à Paris pour appuyer ces demandes. Les discussions prennent un peu de temps car nous sommes — vous l'avez dit encore ici, à l'assemblée —, vous le savez, face à une situation inédite qui nécessite la mobilisation de ressources financières extrêmement importantes. Je veux préciser, et ceux qui sont à l'assemblée depuis un certain temps le savent, que le Pays n'a encore jamais sollicité un emprunt à hauteur de 27 milliards F CFP, qui pourrait être augmenté à 51 milliards F CFP si les conditions de l'organisme prêteur exige une contractualisation du prêt de la CPS *via* le Pays, puisqu'à la demande du Pays, il faudrait rajouter celle de la CPS.

À titre de comparaison, il faut savoir que le Pays a emprunté en moyenne ces dernières années un peu moins de 7 milliards F CFP par an. Ainsi, la contractualisation d'un prêt de 51 milliards F CFP correspondrait à sept années d'emprunt annuel du Pays, emprunt habituel que nous faisons pour financer l'investissement. Cette situation interroge et doit nous interpeller sur la capacité du Pays à mobiliser des emprunts pour financer ses investissements sur les 7 prochaines années et surtout sur la nature des conditions de prêts que les bailleurs exigeront de la part du Pays.

Enfin, un prêt AFD d'un montant de 51 milliards F CFP, au taux de 1,8 % avant négociation, remboursable sur 20 ans reviendrait à environ 60 milliards F CFP à la Polynésie si l'on ajoute les frais naturellement de cet emprunt, soit 3 milliards F CFP de remboursement par an. Dans le cas d'un emprunt obligataire à hauteur de 60 milliards, avec un taux avant négociation de 2,5 %, remboursable sur 7 ans, qui est le délai maximum de remboursement pour ce type de prêt, le coût pour le Pays est estimé à 70 milliards au terme du contrat, soit 10 milliards par an. Par ailleurs, la contractualisation de ce type de prêt relevant des marchés, il faut compter environ 6 à 8 mois de délai pour signer le contrat de prêt.

Je l'ai dit et le répète à nouveau, je ne suis pas favorable à emprunter pour financer du fonctionnement et je pense que les chefs d'entreprises responsables que nous avons rencontrés, avec lesquels j'ai partagé encore mardi dernier lors de la réunion tripartite ont parfaitement adhéré à cette conception. C'est ce qu'ils nous disent, à moins que ceux qui sont en face de nous ne sont pas les bons chefs d'entreprises. Autant nous emprunterons pour du fonctionnement, moins nous aurons pour relancer la machine économique par la commande publique. Car c'est nous qui empruntons, c'est le Pays qui est concerné.

C'est en tout cas la conception de notre gouvernement qui, lui, ne confond pas réserves et trésorerie. Je sais bien que certains d'entre nous ont passé leur période de confinement, et c'est l'intérêt de tous — je pense que nous avons tous respecté le confinement —, dans leur bulle à épilucher les budgets passés du Pays pour y trouver un matelas financier ; mais ils ont, à mon sens, de sérieuses lacunes en comptabilité publique. Je le dis clairement, le Pays n'a pas un compte d'épargne avec 30, 40, 50 milliards. Faire croire le contraire à la population c'est, au mieux, de l'incompétence, au pire, un mensonge démagogique. Nous n'avons pas de compte d'épargne. Tout est dans le budget.

Donc, je veux vous dire que le gouvernement agit au mieux des intérêts des Polynésiens, dans le dialogue avec l'État, sans esbroufe, sans sorties tonitruantes dans la presse. J'ai beaucoup à dire, je le dirai un peu plus tard, sur ce qui s'est dit entre nous, mais sans esbroufe et sans sorties tonitruantes dans la presse. Tout le monde a bien compris que, derrière les déclarations grandiloquentes de ces derniers jours, il y avait des intérêts de politique politicienne bien éloignés des intérêts des Polynésiens et de l'avenir économique de notre pays. Certains parient sur notre échec. Nous, on se bat pour réussir et sauver la Polynésie.

Certains seraient-ils déjà en campagne électorale pour des élections plus lointaines ? Je crois aussi. Cela m'amène à vous parler du deuxième tour des municipales. Vous le savez tous, j'ai réuni la semaine dernière les présidents des groupes parlementaires pour évoquer cette question avec eux.

La loi d'urgence du 23 mars dernier a prévu que le second tour des élections en Polynésie française est reporté au plus tard au mois de juin et qu'un décret de convocation devra être pris au plus tard le mercredi 27 mai 2020, la semaine prochaine, si la situation sanitaire, naturellement, permet la tenue de ces opérations électorales. Bien que cette loi n'ait prévu que la consultation du Président seul de la Polynésie française et du comité de scientifiques, j'ai jugé préférable d'associer les maires et les représentants des groupes à ce choix. Le SPC avait proposé le 14 juin. J'ai la lettre écrite. Le gouvernement a proposé le 21 juin pour que nous ayons le temps de mener campagne dans des délais raisonnables.

J'ai bien entendu les réticences des présidents des groupes de l'opposition — effectivement, il y avait un désaccord —, ainsi que celle de notre sénateur qui a estimé qu'il s'agissait d'« *une faute tragique* » — On est dans la tragédie ! — d'organiser ces élections au mois de juin. Je voudrais vous dire, Monsieur le sénateur, si nous avons émis le vœu d'organiser ces élections au mois de juin, c'est bien parce que nous serons sortis du confinement avant la fin de ce mois de mai. Et je le dis également pour ceux qui ont écrit au Premier Ministre, puisque j'ai appris ça ce matin, par mon appareil qui a fait bip (*En montrant son téléphone portable*), pour lui demander un report au mois de septembre ou octobre alors même que le Premier ministre a saisi hier le conseil scientifique pour lui demander un rapport sur l'organisation du second tour au niveau national pour ce mois de juin.

Quelque part, quelqu'un a trois wagons de retard. Quelque part, certains ne vivent pas comme les autres. Cette information sur la demande du Premier Ministre est parue hier matin et je crois que vous étiez tous informés puisque je vois que vous suivez tous *Facebook*. Nous, Polynésiens, nous demandons à ce que ça soit reporté au mois d'octobre alors que Paris est en train de s'organiser pour le mois de juin. À Paris les gens meurent. À Tahiti, à la fin de la semaine, nous n'aurons plus aucun cas de Covid+ à suivre. Les 60 aujourd'hui seront sortis du suivi du centre de veille sanitaire.

Et pire, je crois que vous l'avez tous lu aussi, le Président du groupe Les Républicains a lui-même estimé que « *si on est capable d'ouvrir les écoles, les collèges, les lycées, les commerces, je ne vois pas au nom de quoi le deuxième tour ne pourrait pas se tenir au mois de juin* ». C'est important parce que ce sont quand même des groupes qui sont représentés à l'Assemblée nationale, c'est pour ça que je vous le cite. Même son de cloche du côté des socialistes ainsi que de la France Urbaine, qui représente les grandes villes, qui estiment qu'il « *n'y a pas de raison que la vie démocratique soit empêchée de fonctionner au moment où le pays entame son déconfinement* ». Nous sommes dans cette logique et je crois effectivement qu'elle a toute son importance à un moment où la politique politicienne revient au galop sur le devant de la scène.

Je n'ai pas besoin de faire la démonstration que la situation en Polynésie est plus confortable que celle de la métropole et que, de toute façon, si scrutin il doit y avoir, toutes les conditions de sécurité sanitaires seront prises comme au premier tour par sécurité pour rassurer le corps électoral.

Donc, nous attendons sereinement la décision du Premier ministre à qui il revient de publier le décret d'organisation du second tour des élections en Polynésie française. Semble-t-il, ce décret devrait être signé en fin de semaine, peut-être en début de semaine prochaine.

Voilà, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants, les quelques éclairages que je souhaitais apporter sur la situation financière liée à la crise du Covid que nous essayons de gérer comme des hommes, de vrais hommes avec... dans la culotte, mais vrai, parce que la situation n'est pas facile. Et effectivement, si l'on ne veut pas gérer comme il le faut le Pays, mieux vaut s'en aller ! Si on en n'a pas, et bien, c'est catastrophe pour le Pays.

Donc, cette situation financière qui est liée à la crise du Covid est grave. En tous les cas, et j'ai eu l'occasion de le dire aux présidents de groupe, j'estime que les échéances démocratiques sur lesquelles nous vous avons consultés doivent être réglées au mois de juin prochain pour que nous puissions entamer les discussions sur le redressement du Pays d'une façon beaucoup plus sereine lors de la session administrative que nous venons d'ouvrir.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire. Je suis un petit peu désolé de cette ambiance, mais je vous assure que nous faisons tout pour sauver le Pays de la propagation du Covid et pour sauver le pays de la crise économique qui a été provoquée par ce Covid que nous n'avons jamais voulu.

Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs du TAPURA HUIRAATIRA.*)

La présidente : Merci, Monsieur le président.

### **III) EXAMEN DES RAPPORTS ET DES PROJETS DE LOI DU PAYS, D'UN PROJET ET D'UNE PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION**

La présidente : Nous passons à l'examen de nos rapports. Avant de les examiner les rapports, je vous rappelle que la conférence des présidents a décidé d'appliquer la procédure d'examen simplifiée concernant les rapports n<sup>os</sup> 8-2020 et 24-2020. Dans cette procédure, les articles ne seront pas tous lus. Seuls ceux faisant l'objet d'amendements seront discutés. Si aucun n'amendement n'est déposé, nous passerons directement au vote des lois du pays après la discussion générale.

#### **RAPPORT N° 27-2020 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020-14 APF DU 17 AVRIL 2020 PORTANT ADAPTATION DES PROCÉDURES EN MATIÈRES CIVILE ET ADMINISTRATIVE**

Présenté par M. le représentant Yves Ching

La présidente : Nous démarrons avec le rapport n° 27-2020 relatif à un projet de délibération portant modification de la délibération n° 2020-14 APF du 17 avril 2020 portant adaptation des procédures en matières civile et administrative.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet de délibération. La parole est à Monsieur le ministre.

M. Jean-Christophe Bouissou : Je vous propose, pour faire vite effectivement, puisque nous sommes dans une procédure urgente et rapide, de passer à la lecture du rapport par le rapporteur, et je répondrai aux questions qui seront posées. Merci.

La présidente : Merci, Monsieur le ministre. La parole est à Monsieur le rapporteur Yves Ching.

M. Yves Ching : Merci, Madame la vice-présidente. Monsieur le président, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, chers internautes *bonjour*.

— Présentation du rapport —

La présidente : Merci, Monsieur le rapporteur. Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 75 minutes réparties comme suit : pour le groupe TAPURA HUIRAATIRA, 50 minutes ; pour le Tahoeraa Huiraaatira 12 ; pour le Tavini Huiraaatira 10 et pour la non-inscrite 3 minutes.

J'appelle l'intervenant du groupe Tavini Huiraaatira à prendre la parole.

M. Moetai Brotherson : Madame la présidente, Messieurs du gouvernement, chers collègues,

Par lettre du 6 mai 2020, le Président de la Polynésie française a fait parvenir aux fins d'examen de notre assemblée, un projet de délibération portant modification de la délibération n° 2020-14 APF du 17 avril 2020 portant adaptation des procédures en matières civile et administrative.

Il convient ici de rappeler que le gouvernement avait motivé la présentation de son projet de délibération en indiquant qu'il lui avait paru indispensable de prendre des mesures en vue d'adapter les délais et les règles de procédures en matières civile et administrative, lesquelles étaient consécutives à la propagation de l'épidémie de Covid-19 avec des conséquences, sans commune mesure, sur le plan économique, financier et social. C'est ainsi que sur la prorogation des délais, il avait été proposé d'appliquer à l'ensemble des délais, qui ont expiré ou qui venaient à expirer entre le 12 mars et l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la fin d'état d'urgence sanitaire, une période dite « *juridiquement protégée* ». Quant aux actes prescrits par la loi ou le règlement qui devaient être accomplis pendant cette période de confinement, l'article 2 prévoyait que ces actes pourront être réalisés dans un délai de deux mois après cette période dite « *juridiquement protégée* ».

Sur la procédure civile, il était prévu que la prorogation des délais s'appliquait à toutes les procédures engagées devant les juridictions statuant en matière non pénale avec : une suspension des délais en matière de saisie immobilière ; des orientations particulières pour les mineurs et les majeurs, les personnes vulnérables qu'il s'agit de protéger pendant toute cette période de confinement ; des mesures d'adaptation concernant la tenue des audiences, les modalités de communication avec les avocats et la procédure d'information des parties ; la possibilité de tenir des audiences grâce à un moyen de communication audiovisuel et, le cas échéant, par tout moyen électronique ; ou encore la possibilité à la juridiction de statuer sans audience et selon une procédure écrite.

Pour ce qui concerne les procédures en matière administrative, à l'exception de la matière fiscale, la délibération s'applique à la Polynésie française, à ses établissements publics et administratifs, et à ses autorités administratives indépendantes comme l'Autorité polynésienne de la concurrence.